



Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Voirie et Conception Urbaine
Service Déplacement-Circulation

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Marquage routier – Travaux Neufs

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026T0033

Date limite de remise des plis

06 juillet 2026 à 11h30

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Mulhouse

Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Voirie et Conception Urbaine
Service Déplacement - Circulation

Adresse :












2 rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 Mulhouse Cedex 9

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marquage routier – Travaux NEUFS**

Code CPV	Libellé
45233221-4	Travaux de marquage routier

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Marquage routier – Travaux NEUFS
	Acheteur	Ville de Mulhouse
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum avec montant maximum 1 200 000,00 HT sur 4 ans
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Ville de Mulhouse
	Durée	48 mois à compter de sa notification
	Délai	Le délai sera indiqué dans le tableau de suivi des chantiers annexé à l'ordre de service remis au titulaire lors de réunions hebdomadaires organisées durant les périodes de travaux.
	Développement durable	Clause environnementale (voir article 6.3 du présent CCAP) Clause d'insertion sociale de 455 heures au total (répartition à l'article 6.4 du CCAP)
	Pénalités de retard	Formule $P = V \times R / 50$ (d'autres pénalités sont prévues à l'article 8.1 du CCAP)
	Variation des prix	Révisibles (formule) : $Pr = Po \times (TSHn/TSHo)$
	Nature des prix	Prix unitaires (BPU avec DQE)

■ Allotissement :








La consultation n'est pas décomposée en lots car il n'a pas été possible d'identifier des prestations distinctes (article L2113-10 du Code de la commande publique).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La consultation est passée par procédure adaptée ouverte (inférieure au seuil des procédures formalisées - article R2123-1 1° du Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Juin 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Juin/Juillet 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Juillet 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Juillet 2026
	Classement des offres et attribution du contrat (CAO)	24 août 2026
	Information des candidats non retenus	Septembre 2026
	Signature et notification du contrat	Septembre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026T0033).

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la Consultation
- AE : Acte d'Engagement
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- BPU-DQE : Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif
- ANNEXES CCTP : annexes particulières du CCTP

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 2026T0033).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ **Clause sociale d'insertion obligatoire :**

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Mulhouse s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique, la présente consultation comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique (voir article 6.4 du CCAP).

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue dans le cadre de cette consultation.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (Réf. 2026T0033).

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé,

comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Ville de Mulhouse
Commande Publique Centrale / Bureau 310
2, rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 MULHOUSE Cedex9

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation (y compris simulation estimative), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurances	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de marchés de même nature.
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des trois dernières années d'exercice comptable

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est impérativement composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU et DQE	Bordereau de prix unitaire et devis quantitatif estimatif. Le candidat joindra deux exemplaires de la pièce de prix qu'il aura préalablement renseignée : un exemplaire en format Excel et le second en format PDF
Mémoire Technique	Mémoire technique comprenant au minimum les éléments organisés chronologiquement comme suit : 1. caractéristiques techniques des produits proposés ; 2. les fiches techniques des produits proposés, accompagnées de leurs fiches d'homologation ; 3. ANNEXE 4 2026 modèle homologation des produits (pièce contractuelle à renseigner pour le marché) ; 4. ANNEXE 5 2026 palette des couleurs des produits (pièce contractuelle à renseigner pour le marché pour chaque nature de produit) ; 5. ANNEXE 7 2026 sous détail de prix SM (pièce contractuelle à renseigner pour le marché) a. annexe 7 à transmettre complétée des sous détails de prix unitaires suivants (sur la base du BPU) : 1.10; 2.10; 2.16; 3.11; 4.10; 8.21 ; 8.30 ; 6. méthode d'organisation des travaux en milieu urbain ; 7. ANNEXE 6 2026 capacités technique (pièce contractuelle à renseigner pour le marché) 8. Les CV des chefs d'équipes et des applicateurs nommés dans l'annexe 6 ; 9. Le nom, les coordonnées, le CV et la qualification du conducteur des travaux nommé dans l'annexe 6, représentant de l'entreprise dont le rôle est défini à l'article 4.4.2.2. du CCTP ; 10. Les moyens matériels affectés à la réalisation des chantiers de ce marché ; 11. l'adresse du lieu de stockage des produits ; 12. ANNEXE 12 2026 Cadre du Plan de Prévention (pièce contractuelle à renseigner) 13. mesures environnementales prises dans le cadre de l'exécution du marché

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 40)	Le critère « prix » sera apprécié au regard du montant du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif estimatif. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de corriger les erreurs manifestes de calcul qui seraient constatées dans la pièce de prix du soumissionnaire, sans que celui-ci ne puisse s'y opposer. Ce sont les montants ainsi rectifiés qui seront pris en considération dans le jugement de l'offre.
2. Moyens humains et matériels (pondération 25%)	Le critère « moyens humains et matériels » sera apprécié au regard des moyens humains et des moyens matériels affectés à la réalisation des prestations

Critère	Complément
3. Caractéristiques des produits (pondération 25%)	Le critère « caractéristiques des produits » sera apprécié au regard des sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des produits au regard de : <ul style="list-style-type: none"> • Leur performance en matière de nombre de passages (certification P), anti glissance (certification S), homologation, et dont le minimum requis est détaillé dans le CCTP. • la diversité de la palette de couleurs proposées tant en fonction de leur disponibilité en stock que sur commande (pondération 20 pts) - optimisation des garanties des produits proposées (pondération 5 pts)
4. Organisation (pondération 5%)	Le critère organisation sera apprécié au regard de la proposition d'organisation des travaux en milieu urbain
5. Valeur environnementale (pondération 5%)	Le critère « Valeur environnementale » sera apprécié au regard des mesures prises par le soumissionnaire dans la gestion des déchets de marquage routier (peinture, résine, fraisat....)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

Les soumissionnaires sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale de moins de six mois	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de - de 6 mois)
Certificat de régularité sociale de moins de six mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de - de 6 mois)
Extrait KBIS de moins de trois mois	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de - de 3 mois) La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers de moins de six mois	Liste nominative des travailleurs étrangers (Document de - de 6 mois)
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)